

Manifeste du paysage destiné aux élus locaux

Le paysage, levier des transitions

Les transitions de notre société impactent l'aménagement de nos espaces de vie. Pour territorialiser ces transitions, les élus locaux sont en première ligne. Ce sont eux qui concrétisent localement les objectifs nationaux et internationaux relatifs aux transitions, à l'aide de documents de planification généraux (SRADDET, SCOT, PLUi, PLU) et thématiques (PLH, PDU, PCAET, PAT, ...) comme par l'aménagement des espaces et des services de la vie quotidienne (habitat, économie, équipements, alimentation, espaces publics, industrie, tourisme). **Ils ajustent ainsi nos modes et cadres de vie aux adaptations nécessaires.**

Les débats en cours sur le zéro artificialisation nette ou la localisation des zones d'accélération des énergies renouvelables illustrent la complexité des défis actuels et la nécessité d'un changement de méthode pour les aborder.

Or, depuis trente ans, **la « méthode paysage »** fait ses preuves en maints endroits pour accompagner et faciliter la conduite de ces transitions. Sur des territoires très divers, certains élus ont su faire du paysage **le vecteur d'un changement assumé, désiré, partagé et maîtrisé du cadre de vie des français.**



Balade paysagère le long du littoral pour croiser les regards © IP Thibault

LE PAYSAGE EST...

1. UN ENJEU POLITIQUE
2. UNE AFFAIRE LOCALE
3. UN PROJET SOCIÉTAL D'ENSEMBLE
4. UN FACILITEUR DES TRANSITIONS !

Annexe I

>> LES MAÎTRES D'OUVRAGE
DONNENT L'EXEMPLE

Annexe II

>> LES OUTILS D'UNE POLITIQUE
LOCALE PAR LE PAYSAGE

La méthode paysage

A la croisée des enjeux économiques, sociaux et environnementaux, le paysage est au cœur des transitions.

Le paysage n'est pas une question marginale, c'est un sujet qui doit devenir central puisqu'il permet de tout relier.

Définition du paysage dans la Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage

(20 octobre 2000, adoptée par quarante Etats. Définition reprise intégralement dans le Code de l'environnement depuis 2016).

« Le paysage désigne une partie de territoire, telle que perçue par les populations et dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations. »

Partie de territoire : un espace sous la responsabilité d'un élu local.

Perçue : approprié par la sensibilité et l'expérience de chacun et de ses usages.

Par les populations : sensibilité partagée collectivement. Une politique publique peut rassembler les perceptions de chacun, les organiser en choix collectif.

Le caractère : singularité de chaque paysage, identité d'un lieu, d'un territoire.

Facteurs naturels : la géographie, mais aussi le vivant, l'écosystème dont l'humain fait partie en tant qu'espèce.

Facteurs humains : l'histoire du peuplement, la transformation d'un espace par l'action de l'homme et ses choix politiques.

Les interrelations : un paysage implique une dynamique relationnelle nature-culture ; il n'est jamais figé.

1. LE PAYSAGE EST UN ENJEU POLITIQUE

Rapporté à sa surface, notre pays offre une diversité géographique, un héritage patrimonial et une richesse culturelle et naturelle parmi les plus élevés au monde. Ces atouts sont facteurs de richesse et de fierté nationale. La France doit sa première place en matière de tourisme à l'ensemble de ces atouts exceptionnels qu'elle a su valoriser.

Elle doit ce rang à des lieux prestigieux comme à la qualité d'ensemble de son territoire, à son ordonnancement harmonieux. Cette harmonie paysagère, le respect des proportions, la lisibilité des espaces peuvent apaiser les tensions sociétales.

Le paysage est ainsi :

- le cadre de vie de la population et son bien commun
- un élément de bien-être social
- un lien culturel facteur de cohésion
- un facteur d'attractivité pour les entreprises et les salariés
- un fondement pour l'économie touristique
- un moyen pour répondre aux défis environnementaux et gérer les ressources naturelles et environnementales du territoire.

2. LE PAYSAGE EST UNE AFFAIRE LOCALE

Au plus près des habitants et des acteurs économiques, sociaux et environnementaux, et de leur sensibilité, le paysage permet d'aborder les questions de la vie locale. Les transitions appellent de profonds changements de notre cadre et de nos modes de vie. En s'emparant du paysage et en portant haut et fort son ambition, les élus assurent la conduite de ces transitions.

Le paysage à façonner, la qualité du cadre de vie à renforcer, c'est l'affaire des élus.

3. LE PAYSAGE EST UN PROJET SOCIÉTAL D'ENSEMBLE

Pour faire du paysage un socle et une méthode pour les transitions, il faut d'abord dissiper quelques malentendus.

- **Distinguer aménagement et équipement**

Le paysage ne peut être réduit à un support passif pour des actions purement techniques d'équipement. Des choix sont à faire. Le projet de paysage peut constituer une sorte de partition, plaçant l' élu local dans le rôle de chef d'orchestre.

- **Protéger mais faire vivre**

La protection des espaces emblématiques concerne 3% du territoire aujourd'hui. Sur le reste, il s'agit de guider et d'harmoniser les évolutions en choisissant quel milieu de vie préférer. Le paysage n'appelle pas la mise sous cloche d'une carte postale figée, il autorise au contraire le projet.

- **Avoir une vision d'ensemble et pas seulement un décor à planter**

Urbanisme, transport, économie, infrastructure, énergie, agriculture, patrimoine, adaptation aux risques : le paysage concerne tous les champs de l'aménagement car tous font (ou défont) le paysage. La qualité du paysage se joue en amont dans les stratégies (faire ou ne pas faire ?), la planification (où faire ?), la programmation (quoi faire ?) et le projet dans son ensemble (comment faire ?). Le paysage ne se réduit donc pas au végétal, un décor à planter pour accompagner des bâtiments, équipements et infrastructures en fin de chantier, aussi utiles que soient ces plantations.

Le paysage évolue en permanence et se construit au quotidien. Il concerne tous les acteurs et tous les champs de l'aménagement, il permet un aménagement du territoire local plus harmonieux, choisi et non subi.

L' élu qui place le paysage au centre des ambitions et des attentions conduit les transitions locales de manière harmonisée avec l'appui de tous.



Vallée de la Dordogne, vue de Domme © Mireille Tenant

4. AGIR PAR LE PAYSAGE FACILITE LES TRANSITIONS

La méthode paysage est un moyen efficace pour conduire une politique locale d'aménagement en faveur des transitions.

- **Accessible et démocratique**

Comme chacun le vit et le perçoit, le paysage permet d'impliquer les citoyens car il ne nécessite pas de connaissances techniques préalables.

- **Fédérateur et porteur de sens**

La méthode paysage réunit les différents champs de l'aménagement et donne de la cohérence aux politiques publiques. Elle permet d'entrer dans la complexité des situations. Convoquant les temps passés, présents et futurs, elle favorise le partage du récit d'une histoire locale où chacun trouve sa place.

- **Opérationnel et créatif**

Induisant une cohérence entre les politiques publiques sectorielles, la méthode paysage peut être la source de substantielles économies. Elle transforme le cadre de vie et permet une évolution des modes de vie. Elle convertit les objectifs chiffrés en réalité vécue.

- **Positif et mobilisateur**

Associé au beau et à l'agréable, le paysage permet de vivre les transitions comme une perspective démocratiquement choisie, et donc désirable.

Manifeste du paysage destiné aux élus locaux

Annexe I

Les maîtres d'ouvrage donnent l'exemple

LA MÉTHODE PAYSAGE AU SERVICE DES MOBILITÉS

Maître d'ouvrage : Communauté urbaine de Dunkerque

Une stratégie paysagère transfrontalière pour développer les mobilités douces dans les Dunes de Flandre

Situé près de l'agglomération dunkerquoise, le Grand Site Dunes de Flandre bénéficie d'infrastructures variées qui en facilitent l'accès : axes autoroutiers, port Transmanche, gare SNCF... La Communauté urbaine de Dunkerque développe activement les mobilités au sein de l'agglomération (bus gratuits, plan vélo+, plan marche, ...).

En démarche de labellisation depuis 2015, le gestionnaire du Grand Site facilite l'accès multimodal aux dunes et développe la pratique des sports de nature. L'appui sur des études paysagères et de fréquentation, un plan de paysage et un schéma d'accueil ont permis de définir une stratégie de diversification de son offre touristique, respectueuse des paysages, du site classé et du site Natura 2000.

D'autre part, les valeurs paysagères communes aux Flandres belge et française ont été définies au moyen d'ateliers transfrontaliers, amenant à renforcer leur coopération en valorisant leurs spécificités culturelles locales. Avec l'exemple de l'expansion du système « points-nœuds » dans les itinéraires cyclables du Grand Site, cette approche trouve son aboutissement dans une offre de mobilité cohérente et commune aux mobilités transfrontalières.

LA MÉTHODE PAYSAGE AU SERVICE

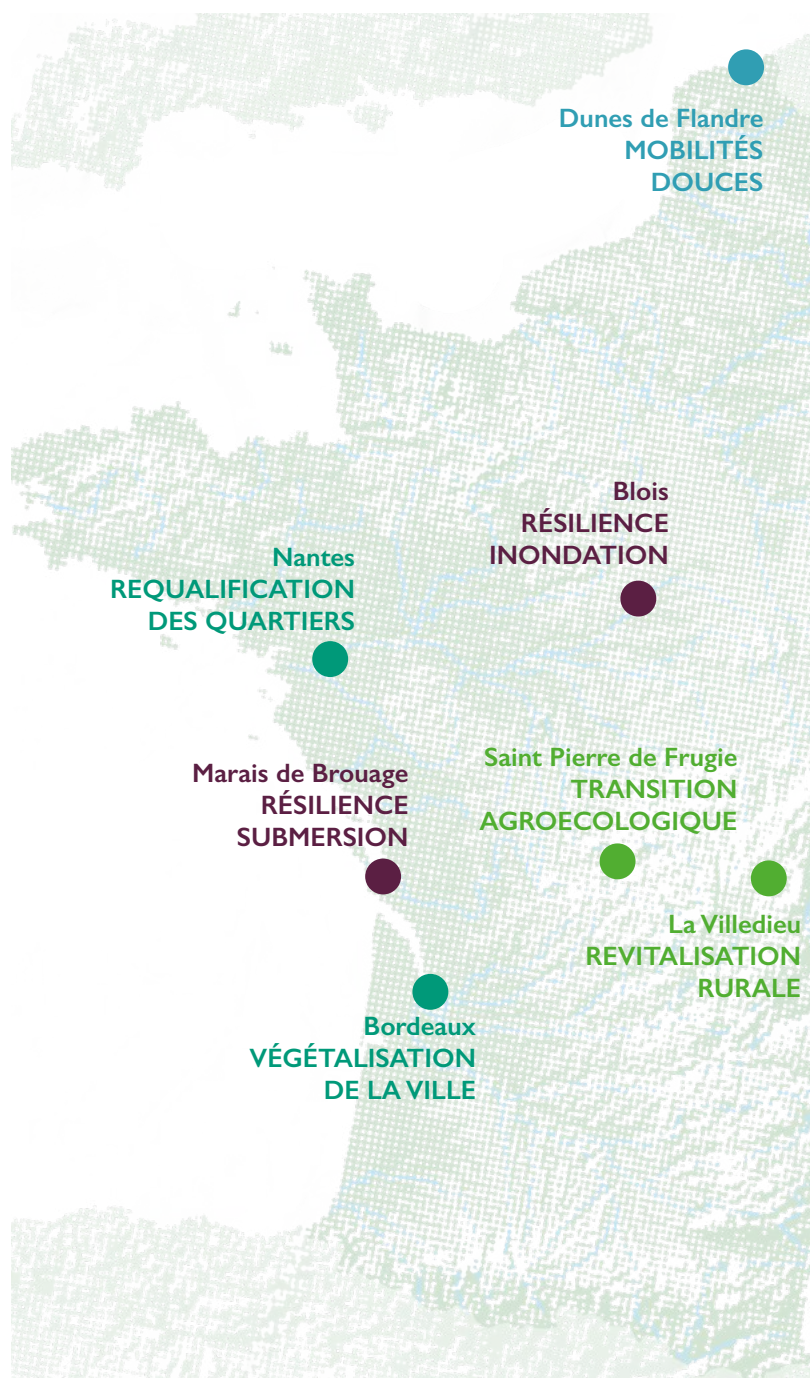
DE LA RÉSILIENCE SUBMERSION

Maîtres d'ouvrage : Communauté d'agglomération Rochefort Océan et Communauté de communes bassin de Marennes

Brouage (Charente-Maritime) : submersion marine et Opération Grand Site, la démarche paysagère au service du compromis

Le marais et la citadelle de Brouage (11 000 ha) constituent un exemple emblématique de l'imbrication des patrimoines naturel et culturel. Les deux intercommunalités de Rochefort et Marennes qui gèrent ce territoire en partage, ont décidé d'y mettre en œuvre une démarche Grand Site de France et d'y associer tous les acteurs un « Parlement du marais » qui réunit plus de 80 personnes : élus locaux, éleveurs, ostréiculteurs, acteurs du tourisme, chasseurs, pêcheurs, protecteurs de l'environnement...

Première épreuve pour la concertation : l'élévation de l'océan menace non seulement les activités économiques, mais aussi les milieux naturels des marais doux. Les tempêtes ont ouvert une brèche de près de 200 m dans la digue qui protégeait le marais. Faut-il la laisser s'agrandir ou conforter l'ouvrage ? Un compromis a été adopté dernièrement : reconstruire 3 tronçons de digues mais laisser la mer pénétrer le reste du linéaire. Le recours à un paysagiste, Alain Freytet, et aux travaux de l'Ecole nationale de paysage de Versailles-Marseille a permis, ici aussi, d'éviter un conflit frontal et d'intégrer cette donnée dans le projet d'ensemble.



Marais de Brouage, Grand Site de France © ICOMOS





Nansouty, quartier apaisé © Ville de Bordeaux

LA METHODE PAYSAGE FACILITE

LA REQUALIFICATION DES QUARTIERS

Maître d'ouvrage : Ville de Nantes et Nantes Métropole

Nantes : des plans de paysage-patrimoine co-rédigés par les habitants

La ville de Nantes mène une expérience originale de participation des habitants à la conception paysagère. Elle a entrepris, sur onze quartiers du centre et de la première couronne jusqu'aux boulevards du XIXe siècle, un travail de requalification par petites touches de ces espaces urbains semi-pavillonnaires trop souvent oubliés au cours des grandes opérations urbaines.

Le travail mené en 2015-2016 sur le quartier Dervalières-Zola, illustre la méthode : vingt à trente habitants volontaires sont formés à la lecture paysagère par une équipe de paysagistes et de techniciens de la ville. Puis des déambulations sont préparées par le groupe ainsi constitué. A leur issue, un recensement des constats (ressentis, attachements, pratiques et usages du paysage) alimente les propositions avec un échéancier des actions.

Trois jeunes paysagistes-conceptrices ont coordonné ce projet. L'une d'elles, Gaëlle Pinier, témoigne ainsi du travail accompli : « les usagers nous aident à nommer les émotions procurées à chacun de leur sens par le paysage. Tous ces micro-projets engendrent une véritable redécouverte de leurs quartiers ».

Forts de l'évaluation positive de ces premières expériences, sept autres de ces « plans paysage et patrimoine » ont démarré en 2018-2020.

LE CONSEIL EN PAYSAGE POUR UNE POLITIQUE DE VÉGÉTALISATION DE LA VILLE

Maître d'ouvrage : Ville de Bordeaux

Bordeaux : le modèle des quais se transcrit dans le système des « quartiers apaisés »

« Le paysage ne traite plus seulement de grands projets comme ce fut le cas avec les quais ou le tram, mais se pense dans le diffus, dans notre quotidien, ma rue, mon école, mon parking, la place de mon quartier... C'est dorénavant là que les leviers doivent être activés ». Ainsi, Didier Jeanjean, adjoint au maire chargé de ce projet décrit-il l'évolution logique de la politique du paysage urbain bordelais.

Pour mener à bien cet « apaisement », le levier de la végétalisation (plantations sur voirie mais aussi jardins partagés) se conjugue avec celui d'une accessibilité réduite et/ou de plus faible vitesse pour l'automobile. La végétalisation des cours d'école est un autre levier de quotidienneté paysagère. Pour réaliser cette ambition, la ville de Bordeaux a recruté, début 2023, une paysagiste-conseil, Marion Vaconsin dont la présence auprès des élus devrait donner à la démarche paysagère un rôle fédérateur entre les différentes exigences de services techniques qui restent compartimentés.

LA MÉTHODE PAYSAGE AU SERVICE DE LA RÉSILIENCE INONDATION

Maître d'ouvrage : Agglopolys

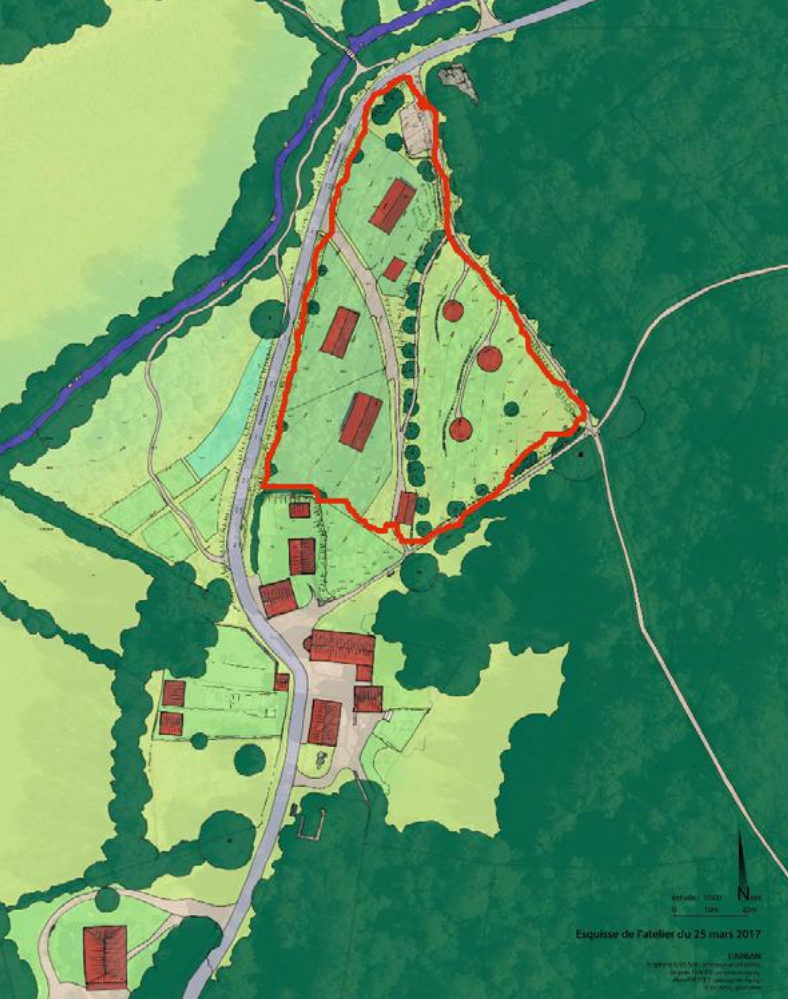
Blois (quartier de la Bouillie) : la démarche paysagère au service de la gestion du risque d'inondation

Le déversoir de la Bouillie a été aménagé au XVIIIe siècle juste en amont de Blois, afin de préserver la ville des inondations. La mémoire du risque s'estompant, des constructions et équipements y ont été édifiés dans la seconde moitié du XXe siècle, formant le quartier de la Bouillie. Cette urbanisation représentait un danger pour les habitants du quartier, mais également pour ceux situés dans la ville endiguée, les levées s'en trouvant fragilisées.

La Communauté d'agglomération de Blois s'est engagée en 2004, à acquérir et déconstruire 135 habitations et 30 activités pour redonner au déversoir sa fonction première. Elle a souhaité anticiper le devenir du quartier en engageant une démarche paysagère aboutissant à un ambitieux projet de « parc agricole, naturel et urbain » avec des principes d'aménagement compatibles avec la résilience aux inondations (aménagements permettant le libre écoulement des eaux, espace de loisirs récréatifs, activités d'élevage et de maraîchage... Les premiers travaux d'aménagement ont commencé en juillet 2023 sur ce site de 350 hectares.

Blois, projet de parc agricole naturel urbain de la Bouillie © Chorème, Grégory Morisseau





Etude d'urbanisme rural pour l'éco-hameau de La Ribière © L'Arban

LA REVITALISATION RURALE PAR LE PAYSAGE

Maître d'ouvrage : Commune de La Villedieu

La Villedieu (Creuse) : réouverture paysagère et urbanisme rural

Cette commune d'une cinquantaine d'habitants située dans le PNR de Millevaches-en-Limousin est confrontée à un déclin agricole et à la fermeture de l'espace (60% de la commune est boisée), à un déclin démographique et à l'abandon des constructions.

Certains responsables tentent d'inverser ces tendances en rendant constructibles le plus possible de parcelles non bâties. L'équipe du maire Thierry Letellier, elle, a décidé de miser sur un cadre de vie plus avenant pour les futures implantations humaines. Deux leviers ont été identifiés à cette fin :

- Une réoccupation agricole des espaces plantés en pins douglas. Un collectif « pour une agriculture anthropique » s'est vu confier la gestion d'un ancien domaine agricole racheté par la commune, pour y pratiquer un maraîchage de proximité. La réouverture du paysage a ainsi pu être effective, avec un parcellaire rythmé par des linéaires de noisetiers.
- Un projet d'éco-hameau sur le village de La Ribière, avec quelques constructions individuelles complétées par de l'habitat léger. Un schéma d'aménagement encadre cette urbanisation modeste mais innovante, le tout devant être performant sur le plan énergétique et utiliser des matériaux locaux. La phase opérationnelle est actuellement en attente du permis de construire.

Premier signe d'une renaissance, la commune accueille depuis peu une scène culturelle consacrée aux musiques actuelles.



Outil ETAPE Paysage du Collectif PAP en Bresse Haute Seille © Atelier Polis

LA METHODE PAYSAGE AU SERVICE DE LA TRANSITION AGROECOLOGIQUE

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Pierre-de-Frugie

Saint-Pierre-de-Frugie (Dordogne) conjugué agro-écologie, alimentation et paysage

En 2008, la commune de Saint-Pierre de Frugie (406 hab) en déprise et vieillissante n'avait plus d'école ni de commerce. La mise en place d'actions globales pour inverser cette tendance a été décidée :

- une gestion respectueuse des espaces naturels : fauchage raisonné et plantation de haies autour des parcelles agricoles, création de jardins partagés ;
- la création d'une boutique avec 17 producteurs locaux et la reprise d'une exploitation de 100 ha en bio pour reconstituer une ceinture maraîchère autour de la commune ainsi que la rénovation et la réouverture du restaurant dans le centre de la commune avec une charte pour servir des produits locaux et de saison ;
- la proposition d'événements culturels de qualité comme la journée de l'arbre et la mise à disposition de granges et bâtiments pour les performances artistiques.

Le maire, Gilbert Chabaud, considère que « l'alimentation a un lien avec le paysage parce qu'elle transforme les pratiques agricoles. Une alimentation locale et variée remet au cœur de ses enjeux l'importance de la qualité de vie et permet un retour à des paysages diversifiés qui accueillent davantage de biodiversité ».

Saint-Pierre-de-Frugie





Maquette de la Duchère

LA MÉTHODE PAYSAGE AU SERVICE DU DEPLOIEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES ET DE LA TRANSITION ENERGETIQUE

Maître d'ouvrage : Communauté de communes Bresse-Haute-Seille

La Communauté de communes Bresse-Haute-Seille (Jura) : énergie positive et paysage

L'intercommunalité (18 929 habitants) est constituée de 54 communes au nord de Lons-le-Saunier. Le territoire, traversé par l'autoroute Dijon – Bourg-en-Bresse, se caractérise par un terroir agricole de qualité (fromage de comté et vignoble de Château-Chalon) et est engagé dans une démarche Grand Site de France. L'intercommunalité a été lauréate en 2021 de l'appel à projets plans de paysage financé par le ministère de Transition écologique et par la collectivité. Pour enrichir sa réflexion sur la transition énergétique, thématique dominante du plan de paysage, un atelier citoyen a été organisé en septembre 2021. L'objectif était de fixer des objectifs chiffrés en matière de sobriété énergétique et de développement d'un mix énergétique renouvelable.

L'outil ETAPE Paysage a ensuite permis de spatialiser ce scénario énergétique grâce à un partage entre les participants des valeurs paysagères y compris affectives et culturelles : chacun des 52 participants fut incité à imaginer puis à partager son « paysage désirable » sortant ainsi de l'entre-soi habituel des techniciens, des bureaux d'étude et des élus locaux. Les arbitrages de ces derniers s'en trouveront forcément enrichis.

Chartreuse et Grenoble

LA METHODE PAYSAGE FACILITE LA REQUALIFICATION DES QUARTIERS

Maître d'ouvrage : Métropole de Lyon

La Duchère (Lyon) : un projet participatif pour requalifier un quartier sensible

Le quartier de la Duchère à Lyon était un « grand ensemble » typique des années 1960 avec sept grandes barres d'immeubles de treize étages. Sa population de 12 500 habitants en 1999, comptait 22 % de chômeurs et une délinquance endémique.

Le grand projet de ville lancé en 2001, coordonné par le paysagiste-concepteur Alain Marguerit et l'urbaniste Bernard Paris visait à en faire un quartier socialement mixte (un maximum de 55 % de logements sociaux) avec des îlots à taille plus raisonnable, une présence marquée du végétal, et des espaces urbains dont la conception favorisait rencontres et échanges. Mais ce qui caractérise l'opération de la Duchère, c'est une participation réelle des habitants. Dès le début de l'opération, le « comité de suivi participatif » a pris une part importante dans la conception des équipements et des espaces publics.

Les coordinateurs, en place depuis 20 ans, ont été de véritables médiateurs, faisant de la requalification de ce quartier un processus désirable.

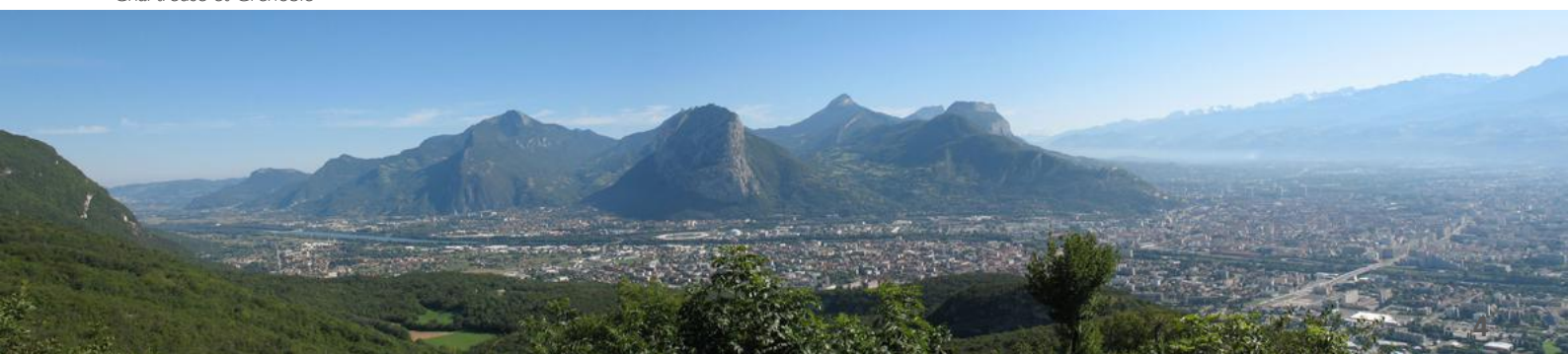
LA MÉTHODE PAYSAGE AU SERVICE DE LA GESTION FORESTIERE ET DE LA SOLIDARITÉ VILLE-CAMPAGNE

Maîtres d'ouvrage : Grenoble Alpes Métropole et PNR du Vercors

Métropole grenobloise, parcs du Vercors et de Chartreuse : une solidarité urbain- rural autour du paysage forestier

Les biens communs environnementaux, à l'exemple de la forêt et du bois, sont de puissants vecteurs de coopérations entre espaces urbains et ruraux/montagnards. La stratégie « Forêt Horizon 2030 » lancée en 2017 dans la suite d'une stratégie agro-alimentaire initiée en 2015 a abouti à un plan d'actions en quatre axes : bois-énergie, bois construction, multifonctionnalité de la forêt, coopération-gouvernance. Des défis communs : conserver la gestion durable de la ressource forestière, assurer la multifonctionnalité de la forêt ; appréhender sa fonction d'accueil du public en forte proximité urbaine en préservant la biodiversité et les paysages.

A l'heure où la crise énergétique renforce la pression sur la ressource bois, la sensibilisation du public permet de reconnecter la population au paysage forestier, au bois et à ses usages : un fragile équilibre à trouver entre préservation et gestion-exploitation (AOP bois de Chartreuse). « Les Forestivités », à l'automne 2022 (plus de 60 animations) ont été une première réponse à cet objectif.





Puy-Saint-André

LE PAYSAGE COMME MÉTHODE POUR RÉPONDRE AU « ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE »

Maître d'ouvrage : Commune de Puy-Saint-André

Puy-Saint-André (Hautes-Alpes) : un « ZAN avant le ZAN », par l'approche paysagère

Pierre Leroy, ancien maire de Puy-Saint-André (commune limitrophe de Briançon, 459 habitants), a mené dans les années 2010 l'élaboration du document d'urbanisme de sa commune au moyen d'une large concertation comportant notamment plusieurs ateliers de terrain avec lecture de paysage.

Ce plan local d'urbanisme approuvé en 2017 a fait passer la superficie des zones constructibles de 14 à 4 ha. Il s'agit, dit-il, d'une « appropriation collective du bien commun » constitué par le patrimoine naturel et culturel de la commune.

Le projet d'urbanisation plus fine des 4 ha restant à aménager a été mené par les ateliers d'habitants eux-mêmes. La première orientation du plan d'aménagement et de développement durable (PADD) s'intitule significativement « le paysage appartient à tout le monde : respecter l'environnement et les lieux ». Pierre Leroy a raconté son expérience dans un ouvrage intitulé *Passage délicat, penser et panser le territoire* (Actes Sud 2021).

Le Pas-de-Peyrol sur le Grand Site Puy-Mary © SMPM



LE PAYSAGE ET L'ALIMENTATION

Maître d'ouvrage : Ville de Briançon

Briançon : depuis 10 ans, les cantines façonnent le paysage

La restauration collective, par les quantités qu'elle produit et la régularité des commandes, est un levier pour maintenir les producteurs en montagne. La transition vers le local de l'approvisionnement des cantines permet ainsi un maintien des paysages. Elle redonne du sens à l'alimentation en associant goût, bonne santé et cadre de vie de qualité.

A Briançon, la cuisine centrale fournit 650 repas par jour avec 76% de produits bio dont 54% local. La transition de la restauration collective a commencé en 2013 par les yaourts, pommes, poires, légumineuses, lentilles, céréales, carottes, sucres non raffinés, fromages fermiers, tous produits sur le territoire.

La ville passe ses marchés via la plateforme « Échanges paysans » qui lui permet de n'avoir qu'un seul intermédiaire et pour les petits producteurs d'avoir un accès à ce marché. Elle permet à la collectivité de grouper les commandes et d'adapter ses menus en fonction de la production des agriculteurs. Un pique-nique est organisé une fois par an, avec les enfants et les agriculteurs qui expliquent leurs pratiques.

La ville de Briançon est maintenant formatrice pour d'autres communes qui veulent entrer en transition sur le même modèle.

LA MÉTHODE PAYSAGE AU SERVICE DES MOBILITÉS

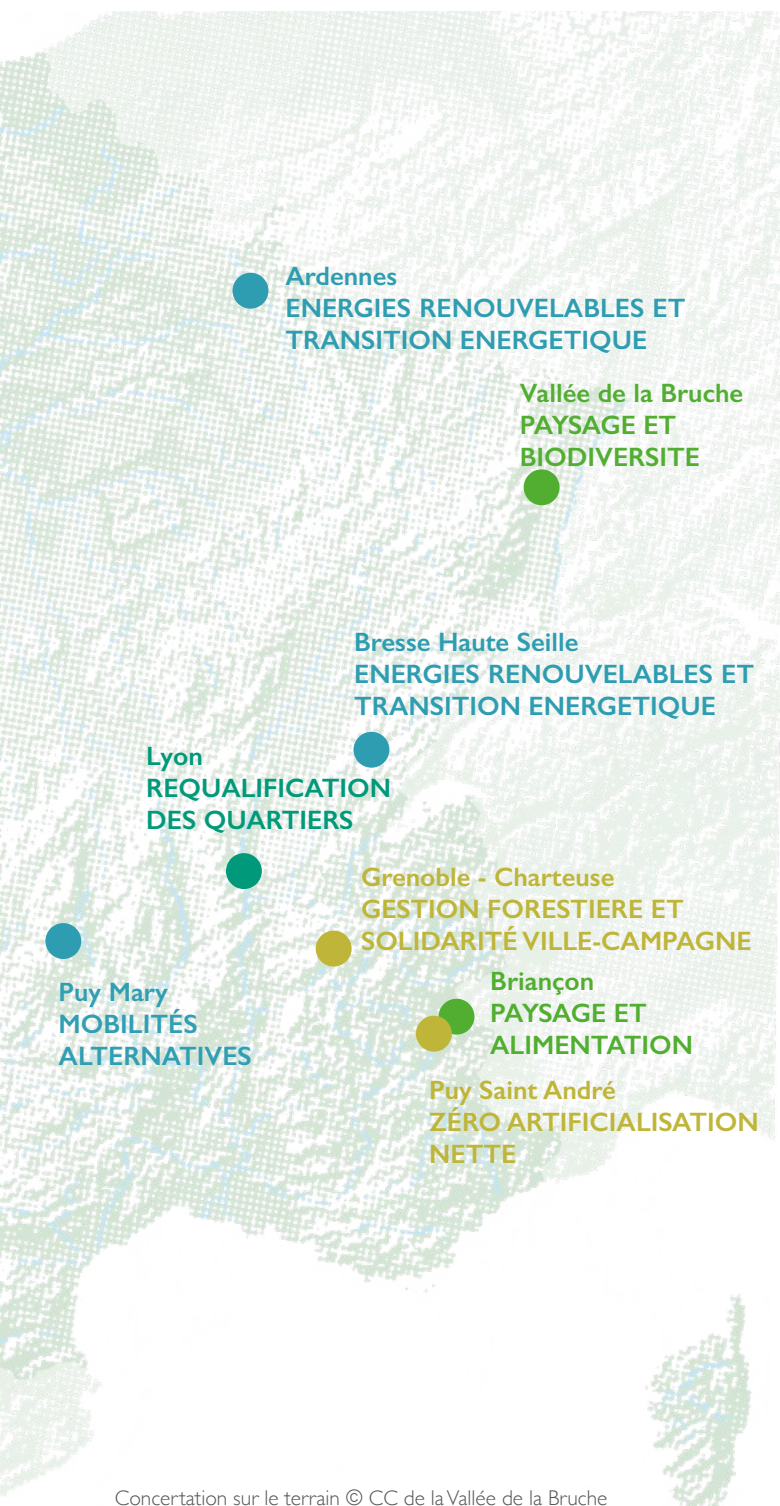
Maître d'ouvrage : Syndicat mixte du Puy-Mary

Le traitement paysager de la route au profit des habitants et des visiteurs au Puy-Mary Volcan du Cantal

La route fait partie intégrante du paysage du Grand Site du Puy-Mary, elle offre un accès pittoresque au massif, reliant vallées et villages, et participe à la découverte du territoire. Un schéma directeur de coordination paysagère des aménagements routiers a souligné, en 2001, l'importance des cols pour leurs vues panoramiques.

Une réflexion sur ces sites stratégiques, fragilisés par des aménagements successifs et une forte fréquentation, a mené à leur requalification, en particulier celle du Pas-de-Peyrol en 2012, pour limiter les stationnements sauvages. Un plan de paysage conçu par l'atelier Claude Chazelle en 2012, puis affiné en 2017, a guidé la requalification de quatre autres cols.

En prolongement de cette approche paysagère, afin de réduire l'impact des véhicules et promouvoir les mobilités alternatives, la mise en place d'un système de navettes est perçue comme un levier pour gérer les flux sur le massif. Ce système contribue à la sobriété énergétique du territoire tout en répondant aux besoins touristiques. Les navettes atténuent l'impact paysager de l'automobile, desservent les bassins de vie et encouragent un changement de rapport au véhicule individuel à l'échelle du territoire.



Concertation sur le terrain © CC de la Vallée de la Bruche



Eoliennes dans les Ardennes

LA MÉTHODE PAYSAGE AU SERVICE DU DEPLOIEMENT
DES ENERGIES RENOUVELABLES ET DE LA TRANSITION
ENERGETIQUE

Maître d'ouvrage : DDT des Ardennes

Plan de paysage éolien des Ardennes

Le déploiement des énergies renouvelables : éoliennes, photovoltaïque suscite des débats nombreux dans les territoires, notamment au nom de la préservation des paysages. Une approche à l'amont des territoires favorables à l'implantation d'ENR est une approche qui permet aux acteurs de s'inscrire dans une démarche concertée qui hiérarchise les enjeux et évite ou limite les situations de blocage sur des projets en phase opérationnelle.

L'Agence d'urbanisme de la région de Reims (ADDR) a travaillé avec les collectivités et les services de l'Etat pour élaborer un plan de paysage éolien des Ardennes qui prend en compte les éléments structurants des paysages, les rapports d'échelle entre l'implantation des éoliennes et le paysage (densité, topographie...). Ce plan formalise des préconisations pour l'implantation des projets futurs qui sont traduites dans un guide pratique à utiliser pour les documents d'urbanisme ou pour accompagner les projets opérationnels.

LES ACTIONS PAYSAGÈRES AU SERVICE DE LA BIODIVERSITE

Maître d'ouvrage : Communauté de communes de la Vallée de la Bruche

La vallée de la Bruche (Bas-Rhin) : agriculture, forêt et biodiversité par le paysage

La Communauté de communes de la vallée de la Bruche, à une cinquantaine de kilomètres au sud-ouest de Strasbourg, regroupe une population de plus de 21 000 habitants répartis sur 26 communes.

Le déclin de l'industrie textile a conduit à l'abandon des parcelles que cultivaient à temps partiel les ouvriers des usines et le paysage s'est refermé progressivement par plantation d'epicéas.

La démarche paysagère menée a conduit à la réintroduction d'une activité agricole et pastorale. La vallée a ainsi regagné en 35 ans : 1000 hectares de prairies et 48 heures annuelles de soleil... Les actions paysagères réalisées sont inséparables de la participation des habitants. Ainsi ont pu être abordées sans conflit les questions relatives à la biodiversité. Le travail de réouverture de l'espace a eu des effets directs sur la fonctionnalité des milieux. La Communauté de communes a ainsi été désignée « capitale française de la biodiversité » pour l'année 2022.

Manifeste du paysage destiné aux élus locaux

Annexe II

Les outils d'une politique locale par le paysage

Les élus locaux - et particulièrement les élus communaux et intercommunaux - ont la capacité et la légitimité pour mettre la méthode de paysage au cœur des transitions de leur territoire. Il leur faut pour cela se saisir des outils existants, les renforcer ou en créer de nouveaux.

Quelques principes :

- Développer la connaissance partagée des paysages
- Définir des objectifs de qualité paysagère, des principes et des programmes d'action
- Intégrer le sensible et le qualitatif aux approches quantitatives
- Impliquer les acteurs professionnels de l'aménagement et du paysage
- Croiser les regards des citoyens sur le paysage
- Transformer de façon concrète et effective les cadres et modes de vie
- Assurer et accompagner le suivi permanent des évolutions du paysage (observatoires photographiques du paysage, balades paysagères...)

En termes de compétences

Faire appel à des professionnels qualifiés

La mise en œuvre du projet local par le paysage requiert des compétences spécifiques pour conduire le débat avec la population et les différentes catégories de spécialistes, lire l'espace environnant (ses composantes, ses motifs, ses structures...), concevoir ses transformations spatiales et coordonner les différentes interventions sectorielles nécessaires.

La formation des paysagistes-concepteurs et l'évolution de leur pratique en font des références en la matière. Leur titre a été défini dans la loi du 9 août 2016 pour les distinguer des pépiniéristes ou des concepteurs de jardins.

Les écoles de paysage et l'effectif de la profession (3000) ne suffiront pas à satisfaire la demande potentielle. Il y a en France un paysagiste concepteur pour dix architectes et deux fois moins de paysagistes par habitant qu'en Allemagne ou en Grande-Bretagne.

Développer les stages d'initiation à la méthode paysage pour les professionnels de l'aménagement

Mettre en œuvre une ingénierie capable d'une approche holistique et sachant être médiatrice entre

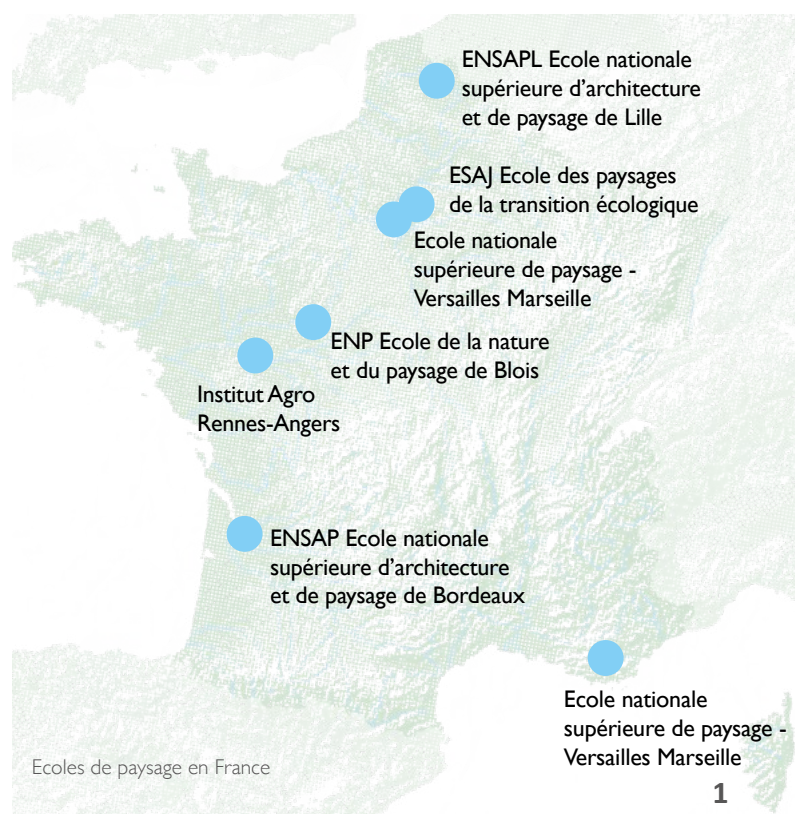
les différentes parties prenantes permettra d'éviter les interventions en silo, génératrices de surcoûts ou d'illisibilité des aménagements. On voit encore trop fréquemment des aménagements faits d'une collection d'artefacts sans cohérence d'ensemble (opportunité foncière pour les éoliennes par exemple...) et dont certaines conséquences appelleront des corrections coûteuses (mur anti-bruits pour préserver un lotissement mal positionné, par exemple).

Toutes les professions de l'aménagement (architectes, urbanistes, écologues, agronomes, forestiers, énergéticiens, ingénieurs VRD, etc...) doivent acquérir une « compétence paysagère » minimale, c'est-à-dire une aptitude à intégrer les sensibilités et les usages aux aménagements et une capacité à dialoguer avec les différents spécialistes.

Rémunérer les prestations en fonction du temps passé aux études et aux animations, plutôt qu'au prorata du montant des travaux

La compétence en paysage se distingue des procédures les plus courantes de l'aménagement sur deux points au moins :

- le temps du dialogue avec les acteurs (notamment par des parcours de terrain, des « arpentages » collectifs avec la population) est souvent prépondérant par rapport à la conduite d'un chantier proprement dit (travaux ou études).



- la réalisation n'est pas toujours spectaculaire. Elle consiste parfois en une série de soustractions d'éléments existants (par exemple l'enfouissement de réseaux aériens, mais aussi la déconstruction d'équipements inappropriés) ou en l'accompagnement d'évolutions silencieuses (localisation d'espaces urbanisables, modification du parcellaire agricole ou du peuplement forestier...).

Positionner les compétences en paysage de façon transversale dans les services des collectivités, mettre en place des vacations de conseil en paysage

La compétence en paysage doit se positionner en premier lieu du côté de la collectivité territoriale elle-même, directement auprès du donneur d'ordre politique afin de pouvoir croiser les approches des différents services, de porter l'ambition du paysage auprès des partenaires, de rédiger les cahiers des charges et de suivre les commandes des projets concernés.

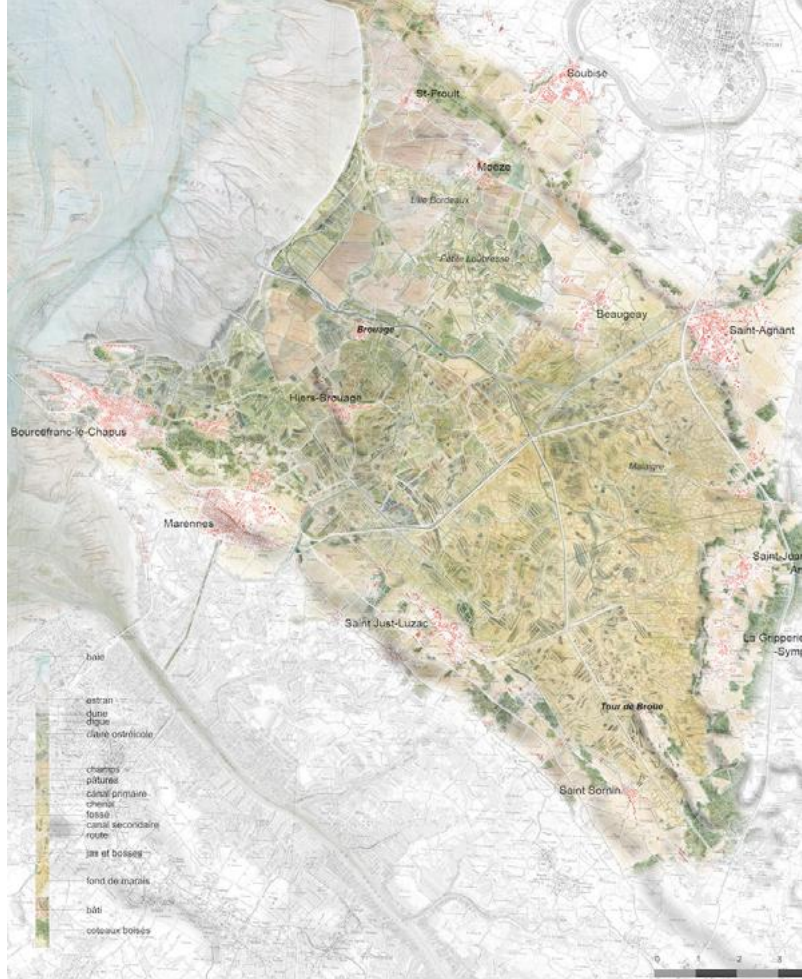
Un poste transversal de chargé de mission, directement auprès de l'exécutif de la collectivité ou de son directeur des services (et non uniquement dans le service en charge des «espaces verts»), est optimal.

Une solution, plus souple ou transitoire, est de doter la collectivité de vacations de conseil en paysage comparables avec ce qui existe auprès des services déconcentrés de l'Etat.

Solliciter les équipes techniques des CAUE, des Agences d'urbanisme, des Parcs naturels régionaux, des Grands Sites de France...

Les élus peuvent solliciter l'accompagnement d'organismes de conseil ou d'appui dont le paysage est une compétence première et qui disposent d'équipes formées : les CAUE (Conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement) présents dans 92 départements, les Agences d'urbanisme dont le périmètre d'intervention déborde le seul tissu bâti, les Parcs naturels régionaux qui couvrent près de 20 % du territoire et apportent un appui et des conseils aux communes adhérentes et les Grands Sites de France qui, pour résoudre les problèmes de surfréquentation, se sont constitués en véritables laboratoires de l'inventivité paysagère (par exemple, pour l'accueil d'énergies renouvelables en sites fragiles).

Observatoire photographique des paysages de Vanoise : 1910, 2007, 2013 © Parc national de Vanoise, Régis Jordana



Carte des paysages du marais de Brouage © Catarina Bento et Mathilde Blanc, ENSP

En termes d'instruments d'une politique par le paysage

Développer localement les outils de connaissance disponibles

Des outils de connaissance permettent de sensibiliser les responsables locaux et la population aux caractéristiques naturelles et humaines du paysage local, tout en mettant l'accent sur son caractère évolutif :

- Les atlas de paysage sont établis, en général, à l'échelle du département. Ce socle précieux de connaissances doit être partagé avec les acteurs locaux quand on envisage leur déclinaison à l'échelle de l'intercommunalité ou de la commune.
- Les observatoires photographiques de paysage permettent de sensibiliser les habitants au fait que le paysage est en constante évolution. Une photo prise à des intervalles réguliers au même

emplacement et avec la même focale va révéler de quelle manière – en bien ou en mal – le paysage se transforme d'une année ou d'une décennie à l'autre, puis de décider collectivement comment poursuivre l'histoire en encourageant, infléchissant ou contrecarrant les tendances constatées.

Elaborer les documents d'urbanisme avec la « méthode paysage »

Portés par une démarche de paysage, les documents d'urbanisme (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires, schémas de cohérence territoriale et plans locaux d'urbanisme communaux ou intercommunaux) deviennent plus transversaux, mieux spatialisés, mieux partagés et plus adaptés aux contextes locaux.

Ce réflexe paysage est aussi nécessaire pour les documents plus ciblés : plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET), projets alimentaires territoriaux (PAT), chartes forestières de territoires, schémas d'aménagement et de gestion des eaux, plans de prévention des risques... Grâce à la démarche de paysage, ces documents peuvent devenir plus concrets et opérationnels, une fois spatialisés. Mieux appropriés, ils permettront d'établir des complémentarités puisqu'il s'agit le plus souvent du même territoire d'assise.

Multiplier les plans de paysage (stratégies concrétisées par des programmes d'actions concertées et spatialisés visant la qualité du paysage)

Il s'agit de démarches volontaires, en réponse à des appels à projets annuels dotés par l'Etat de crédits d'études. Ils comportent la programmation d'actions visant les objectifs de qualité paysagère du commanditaire du projet : réouverture d'un masque végétal, aménagement d'un espace public, requalification d'un quartier ou d'un lotissement, etc... Ces actions pérennisent la mobilisation citoyenne au service d'une adaptation des cadres et modes de vie. Aux côtés de l'Etat et visant les objectifs de transition écologique, l'ADEME et l'Office français de la



Restitution de démarche paysagère à Brunoy © CAUE 91

biodiversité ont lancé des appels à projets spécifiques dont ils financent les études. Au-delà des enjeux de paysage liés à ces deux thématiques, les collectivités qui s'engagent aborderont la question paysagère d'une façon plus générale et acquerront le « réflexe paysage » pour leurs autres politiques publiques et démarches de planification.

Environ 150 plans de paysage ont été mis en place depuis 10 ans.

Les plans de paysage devraient être dotés des moyens en ingénierie nécessaires à leur pérennité et d'une reconnaissance nationale manifestée par une véritable mise en réseau

Pour jouer leur rôle fédérateur et facilitateur des politiques de transitions, les plans de paysage manquent souvent d'une ingénierie d'animation portant la prise en compte du paysage et conduisant la dynamique de (re)qualification dans la durée. Leur font défaut également les compétences pour optimiser les moyens financiers disponibles et mener à bien le programme d'action défini.

L'outil devra donc être renforcé par :

- Une reconnaissance nationale de l'enjeu paysager par un financement pérenne du portage technique local, notamment pour l'animation de la mise en œuvre permanente et concertée du plan de paysage, à partir d'une stratégie paysagère locale dûment énoncée (remise à jour de la circulaire nationale sur ces plans qui date de 1995).
- La mise en réseau effective des porteurs politiques et techniques des plans de paysage (animation nationale ou régionale) permettant leur confortement réciproque.

Plan paysage et patrimoine Nantes © Emmanuelle Houssais



En termes de financements disponibles

La méthode paysagère peut être la source d'économies substantielles (éviter de « faire et défaire » par un mauvais positionnement de tel ou tel équipement, par exemple).

La « première destination touristique mondiale » qu'est la France doit son rang à quelques lieux prestigieux (dont les Grands Sites de France), mais aussi à la qualité (ordonnancement harmonieux...) de son territoire ordinaire.

Enfin l'harmonie paysagère (proportions, lisibilité...) apaise les tensions (les beaux quartiers sont rarement le théâtre des émeutes urbaines), et contribue au bien-être et à la santé.

Dès lors que l'on considère le paysage comme une méthode au service des transitions, la question du financement de cette méthode prend une véritable actualité.

Les actions de formation, les actions de requalification programmées par les plans de paysage ainsi que l'animation pérenne de ces derniers nécessitent des moyens. Il en est de même du temps nécessaire pour mettre en œuvre le « réflexe-paysage » dans les planifications spatiales.

Augmenter la part du budget de l'État « paysage, eau et biodiversité » consacrée aux actions nécessaires à la « méthode paysage » et mobiliser les régions et les départements pour le développement des compétences en paysage.

Les crédits budgétaires d'État consacrés au paysage (Budget opérationnel de programme « paysage, eau et biodiversité » n° 13) bien que récemment revalorisés,

restent encore d'un très faible montant relatif (10 M€, soit moins de 2% du total de la ligne budgétaire) et sans rapport avec les besoins opérationnels.

Dès lors que les démarches de paysage facilitent, notamment, la mise en œuvre des politiques consacrées à l'eau et à la biodiversité, il serait nécessaire que les crédits de ce même budget consacrés aux politiques de paysage soient sinon revalorisés, a minima « arrimés » en pourcentage au montant des crédits consacrés aux deux autres politiques.

Il s'agit de renforcer les compétences publiques et privées : dotation des écoles de paysage actuelles, ouverture de nouvelles écoles de paysage en régions, mise en place de formations croisées massives et permanentes entre métiers de l'aménagement, etc..

Mobiliser le « Fonds vert » en conditionnant l'éligibilité d'une part significative de ces crédits déconcentrés à la mise en œuvre de la méthode paysage par les collectivités attributaires.

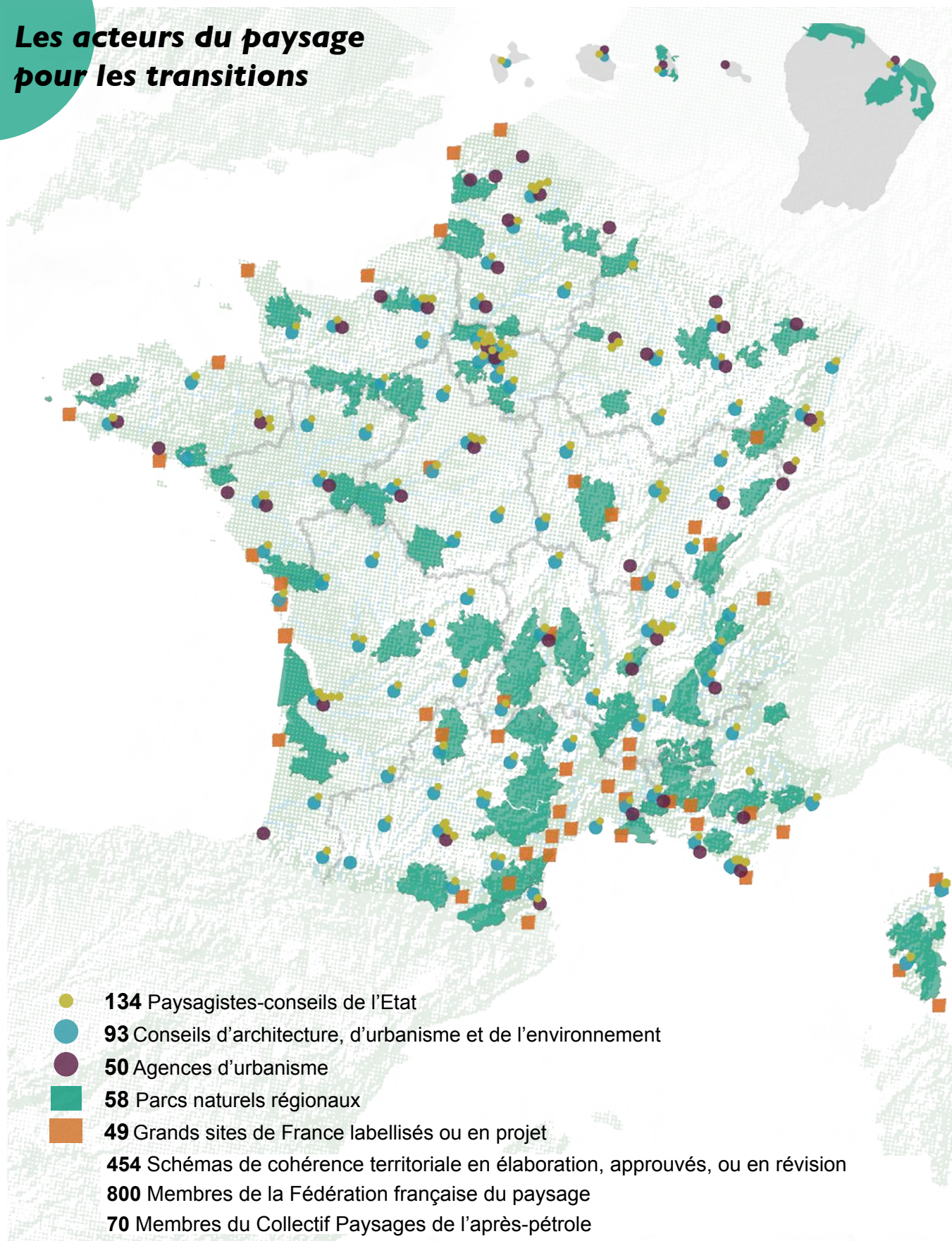
La mobilisation des crédits déconcentrés du Fonds vert pourrait alimenter, au moins partiellement, les actions territoriales (le « cahier d'accompagnement des services instructeurs » du Fonds vert pour 2024, à destination des préfets, retient déjà comme mesure éligible : « l'élaboration d'une démarche paysagère ou d'un plan de paysage avec pour finalité d'accompagner la transition écologique ou énergétique d'un territoire », il s'agit d'une possibilité citée en annexe parmi une douzaine d'autres...). Cela nécessite d'intégrer explicitement la « méthode paysage » dans les conditions d'éligibilité et les actions paysage dans les critères.

Solliciter l'aide financière des régions (et des fonds européens), ainsi que des départements (espaces naturels sensibles).

La méthode paysage démarre toujours sur le terrain ! Ici, dans les vignes et la pierre sèche à Laudun (Gard) © Myriam Bouhaddane Raynaud, CAUE 30



Les acteurs du paysage pour les transitions



Pour aller plus loin : contact@paysages-apres-petrole.org